



Convention de prestation de service de transport

Entre :

La ville de LES ANGLES, représentée par son maire en exercice, Monsieur Michel POUDADE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2023,

ci-après dénommé « **la commune** »,

D'une part,

Et :

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre BATAILLE, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du xxxxx/xxxxx/ xxxx,

ci-après dénommé « **La communauté de communes** »,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Contexte :

La zone de Loisirs du lac de Matemale est située sur les territoires des communes des Angles et de Matemale.

Le PTU de la régie des transports des Angles est constitué par le territoire des deux communes.

Depuis 2017, la communauté de communes des Pyrénées catalanes a intégré le lac de Matemale, dont le zonage et l'intérêt communautaire ont été défini par délibération, dans les compétences obligatoires en matière de développement économique.



La communauté de communes a sollicité la régie des transports des Angles pour assurer une prestation de transport à l'intérieur de la zone de Loisir du lac de Matemale.

Article 1 - Objet de la convention

La Commune assure une prestation de service de transport, pour un transport gratuit de personnes, sur le site de la zone de loisirs du lac de Matemale.

Article 2 - Durée de la prestation

La durée de la location est prévue du 8 juillet au 02 septembre 2023.

Article 3 - Détail de la prestation

Le transport s'effectue tous les jours de la semaine, pendant la durée de la convention, de 10h00 à 18h00, avec une pause de 13h00 à 14h00.

Article 4 - Prix de la prestation

Le prix de la prestation, voté lors de la séance du Conseil Municipal de la Commune, du 4 juillet 2023 est le suivant :

9 750€ HT, soit 10 725€ TTC

La facturation sera établie en fin de période et calculée selon le décompte détaillé ci-avant.

A Les Angles, le 06 juillet 2023

Pour le Locataire,
Le Président de la communauté
de communes des Pyrénées catalanes,

Pierre BATAILLE

Pour la Commune,

Le Maire de LES ANGLES,

Michel POUDADE